

**COMMUNE DE CEPOY (Loiret)**  
**Compte-rendu de la séance du conseil municipal du**  
**Mardi 11 février 2020 à 19hr**

Sous la présidence de : Jean-Paul SCHOULEUR,

**PRESENTS** : Denis CHERON, Régis GUERIN, Marie-Thérèse LELOUP,  
Brigitte LEVESQUE, Thierry BEYER, adjoints ; Christophe GASTELAIS,  
Michèle SCHOULEUR, Laurence LECOMTE, Michel GOURDELLIER  
Joséphine GULLI, Frédéric CHEREAU, Christophe MIREUX, Charline LEFEVRE  
Corinne VOCANSON, Françoise PEDRA MEIRA, Pierre FARGEAS conseillers  
Hadrien PECHOUTOU, Directeur général des services

**ABSENTS:**

Pierre-Arnaud TEXIER

**Secrétaire de séance** : Charline LEFEVRE

**COMPTE-RENDU des COMMISSIONS**

Il n'y a pas de compte-rendu des commissions

**LES DELIBERATIONS**

***DELIBERATION n° 01 (Régis GUERIN)***

***Finances – Avenant emprunt « 4819224 »***

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin d'optimiser la gestion de la trésorerie, il est possible de donner délégation au Maire afin de procéder aux opérations financières de réaménagement de la dette par voie d'avenant, y compris pour le rallongement de la durée d'amortissement.

Il est proposé au conseil municipal de donner délégation au Maire pour procéder aux opérations financières utiles au réaménagement par voie d'avenant du prêt n°4819224 aux conditions suivantes :

- La durée d'amortissement du prêt n°4819224 pourra être rallongée de 5 années, portant la durée totale du prêt à 25 ans (durée totale)
- Le taux d'intérêt sera fixé à 1.49%
- Première échéance impactée : 24/02/2021
- Les autres conditions financières et techniques (périodicité, type d'amortissement) resteront identiques au contrat initial.
- Commission d'engagement : 360€ prélevés en une fois

*Adoptée à l'unanimité*

***DELIBERATION n° 02 (Thierry BEYER)***

***Finances : vote des subventions 2020 versées aux associations***

Après consultation et proposition de la commission, il est demandé au conseil municipal de voter les subventions qui seront versées aux associations pour l'année 2020 pour un montant total de 22 195€ selon la répartition jointe en annexe.

*Adoptée par 14 voix POUR. Joséphine GULLI, Thierry BEYER, Christophe MIREUX n'ont pas pris part au vote*

***DELIBERATION n°03 (Denis CHERON)***

***Personnel : création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité***

Il est demandé au conseil municipal de créer un poste d'agent non titulaire du 1<sup>er</sup> mars au 30 septembre, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux

*Adoptée à l'unanimité*

### ***DELIBERATION n° 04 (Brigitte LEVESQUE)***

#### ***Centre de loisirs : tarifs 2020***

Sur proposition de la commission des affaires scolaires et petite enfance, il est proposé au conseil municipal de fixer les tarifs du centre aéré 2020 comme suit :

- Pour les Cepoyens	14.00€ par jour
- Pour les hors commune	24.00€ par jour
- Présence garderie	2.90€
- Nuitée de camping	6.00€

*Adoptée à l'unanimité*

### ***DELIBERATION n° 05 (Brigitte LEVESQUE)***

#### ***Centre de loisirs : participation des familles***

Sur proposition de la commission des affaires scolaires et petite enfance, il est proposé au conseil municipal de fixer la participation des familles pour le centre aéré 2020 comme suit :

Quotient familial	Participation famille par jour
- De 0 à 331	3.71€
- De 332 à 465	5.56€
- De 466 à 599	7.52€
- De 600 à 710	9.89€
- Au-delà de 710 (plein tarif)	14.00€

*Adoptée à l'unanimité*

### ***DELIBERATION n° 06 (Brigitte LEVESQUE)***

#### ***Centre de loisirs : création d'emplois saisonniers et rémunération des animateurs***

Sur proposition de la commission des affaires scolaires et petite enfance, il est proposé au conseil municipal de procéder à la création de 7 emplois saisonniers et de 2 stagiaires et de fixer la rémunération des animateurs pour la saison 2020 comme suit :

- Directeur adjoint et animateur BAFA	70.00€/jour
- Animateur stagiaire (stage pratique)	15.00€/jour
- Heures de garderie et réunions	smic en vigueur
- Nuitée de camping	18.00€/nuitée

*Adoptée à l'unanimité*

### ***DELIBERATION n° 07 (Jean-Paul SCHOULEUR)***

#### ***Domaine – Aliénation – Château – Projet de mandat de vente simple***

Monsieur le Maire fait part de la possibilité de signer un mandat simple de vente avec l'agence REGM Transactions pour la vente du Château de Cepoy, dont la description figure ci-dessous :

Bâti comprenant : 1 sous-sol d'environ 134 m<sup>2</sup>, 1 rdc d'environ 296 m<sup>2</sup>, d'un 1er étage d'environ 271 m<sup>2</sup> et d'un 2ème étage d'environ 180 m<sup>2</sup>. Ensemble de dépendances côté latéral droit et gauche.

Cet ensemble immobilier est édifié sur une parcelle de terrain cadastrée :

Section Numéro Lieudit Contenance

AK 454 le château 7a 91ca

AK 453 le château 4a 25ca

AK 564 le château 1a 69ca

AK 565 le château 4ca

AK 452 le château 11ca

AK 568 le château 1a 44ca

AK 566 le château 4ca

AK 567 le château 1a 37ca

AK 563 le château 27a 97ca

AK 543 le château 1a 56ca

AK 450 le château 82ca

AK 449 le château 53ca  
AK 448 le château 7ca  
AK 562 le château 1a 52ca  
Contenance totale : 49a 32ca

Le prix de vente du bien est estimé à 475 000€, avant estimation de France Domaine.  
Les modalités proposées par l'agence immobilière REGM Transactions, 41, rue Dulong 75017 Paris, et représentée par Didier LE BAIL, sont les suivantes : la durée du mandat est de 3 mois reconductible jusqu'à 12 mois, le montant des honoraires en cas de vente s'élève à 23 750€ TTC.

*Adoptée par 16 voix POUR et une voix CONTRE*

***DELIBERATION n° 08 (Jean-Paul SCHOULEUR)***

***Police – Création de places de stationnement – Place Rémy Julienne***

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le propriétaire d'un bâtiment situé 6 et 6bis rue de l'écluse souhaite transformer le garage du rez-de-chaussée en appartement deux pièces pour un logement PMR ou pouvant accueillir des personnes âgées.

L'espace ainsi libéré permettrait de créer 3 places de stationnement supplémentaires face au 6 ou au 6bis.

Comme il ne dispose pas de place de stationnement privative, il demande d'obtenir une autorisation du conseil municipal de Cepoy pour deux emplacements de parking :

- Une pour l'appartement duplex 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage
- Une pour le futur appartement du rez de chaussée.

A ce titre, il sollicite la création de deux emplacements sur le parking de la place Rémy Julienne.  
Sachant que cette place est en zone bleue, il devra se conformer à la réglementation, car il n'y a pas de place privative prévue sur ce parking.

*Adoptée à l'unanimité*

*ACCEPTE la création de places de stationnement supplémentaires sur la place Rémy Julienne*

*ACCEPTE l'utilisation de places de stationnement sur ce parking existant, selon la réglementation en vigueur*

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

- **Informations du Maire**
- **Tour de table**

*La séance est levée à 20hr15*

